

Samoa - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

Recrudescence des cas de dengue

Date de mise en ligne le : 04 mars 2026

Une recrudescence des cas de dengue, infection virale transmise par les moustiques, est observée aux Samoa depuis début avril 2024. Les conditions climatiques (fortes pluies provoquant des inondations et des eaux stagnantes) sont propices à l'augmentation des larves de moustiques. Les voyageurs sont invités à prendre les précautions d'usage pour éviter les piqûres : port de vêtements longs couvrant les bras et les jambes, utilisation de répulsifs et de moustiquaires.

En cas d'apparition des symptômes (forte fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, nausées, éruptions cutanées notamment), il convient de

consulter rapidement un médecin. Il faut impérativement éviter la prise d'aspirine et d'anti-inflammatoires.

Plus d'informations dans la rubrique Santé et dans la rubrique dédiée aux Maladies transmises par les moustiques.

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avertissement

L'ambassade de France à Wellington (Nouvelle-Zélande) est compétente pour Samoa.

Elle peut être jointe au +64 4 384 25 55.

En cas d'urgence absolue (accident, décès), durant la nuit, les jours fériés et week-ends, et en dehors des heures d'ouverture de la section consulaire, il est possible de joindre l'agent de permanence de l'Ambassade au + 64 21 399 309. Il est également possible de joindre la consule honoraire :

Consule honoraire des Samoa rattachée à l'ambassade de France à Wellington (Nouvelle-Zélande)

Tél. : +685 751 32 10 et +685 777 9482

Courriel : zita chez polynesianexplorer.com

Adresse : Polynesian Explorer – Lautenau center PO BOX 2271, Apia, Samoa

En cas d'incident grave dans le pays pendant son séjour, penser à rassurer ses proches.

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 12/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble de Samoa est placé en vigilance normale.

Risques encourus et recommandations associées

Activité cyclonique

La saison cyclonique à Samoa s'étend de novembre à avril. Pendant cette période, il est fortement recommandé de suivre les alertes météorologiques par radio. Il est impératif de se conformer aux consignes de sécurité données par les autorités locales et de respecter le plan de sécurité dont disposent la plupart des hôtels et clubs de vacances.

Délinquance

Bien que le niveau de criminalité de droit commun reste faible, la petite délinquance et les agressions à caractère sexuel existent.

Recommandations générales

Il est recommandé de laisser en lieu sûr (coffre d'hôtel) vos passeports, billets d'avion, sommes en liquide ou chèques de voyage.

Activités sportives à risque

Les tour-opérateurs proposant des activités telles que la pêche, le surf ou la plongée appliquent des normes ne correspondant pas nécessairement aux standards européens. Vérifier que son assurance couvre la pratique des activités envisagées.

Plusieurs noyades causées par les courants puissants de certains lagons ont été signalées. Se renseigner auprès des autorités et des tour-opérateurs sur les risques éventuels liés à la baignade.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Mesures liées à la Covid-19

Bien que toutes les mesures restrictives concernant la Covid-19 aient été levées, il est recommandé de consulter le site du ministère samoan de la Santé pour se maintenir informé de la situation avant de voyager.

Visa

Depuis l'accord signé le 28 mai 2015 et ratifié par l'Union européenne en décembre 2015, les ressortissants de l'espace Schengen n'ont plus besoin de visa pour voyager aux îles Samoa pour un séjour de moins de 90 jours sur une période de 180 jours (deux séjours de 90 jours par an sont donc possibles). Il leur suffit, pour entrer à Samoa, de disposer d'un passeport valide au moins 6 mois après la date prévue de fin de séjour ainsi que d'un billet de retour ou à destination d'un pays tiers. Ces conditions s'appliquent quel que soit le but du voyage (voyage d'affaires, universitaire, culturel, touristique), à l'exception de la recherche d'une activité rémunérée.

Dans le cas où le séjour prévu excéderait les 90 jours, il convient de prendre contact avec le Consulat, la Haute Commission ou l'Ambassade des Samoa la plus proche de vous. Pour de plus amples informations, consulter le site du ministère des Affaires Etrangères des Samoa.

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqures

de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transports

Infrastructure routière

La conduite est à gauche depuis 2009.

Les deux routes qui desservent les deux îles principales d'Upolu et de Savai'i sont bitumées et entretenues. Néanmoins, la présence fréquente de piétons, de bétail ou de chiens sur la chaussée justifie le strict respect de la limitation de vitesse à 50 km/h.

Il est conseillé de s'approvisionner en carburant avant de quitter la capitale.

En raison du mauvais état de certaines portions de route, il est recommandé de ne pas conduire la nuit dans des zones sans éclairage public, qui sont nombreuses à Samoa.

L'assurance automobile n'est pas obligatoire. Il est toutefois conseillé de s'assurer avec une option « tous risques ».

Réseaux de communication

Sur les îles principales (Upolu et Savaii), deux compagnies téléphoniques, Blueskysamoa (opérateur historique) et Digicel, assurent une couverture quasi-totale, tant en téléphonie qu'en accès internet haut débit. La 4G est également disponible.

Les deux compagnies ont des accords de « roaming » avec des compagnies étrangères (australiennes et néo-zélandaises en particulier), mais il reste préférable de prendre une carte SIM locale (peu chère et facilement disponible en centre-ville à Apia et dans les autres villes) pour les appels locaux.

Le wifi est disponible dans les principaux complexes hôteliers. Il existe également des zones de wifi gratuits dans une dizaine de cafés à Apia.

Législation locale

L'alcool est interdit à la vente le dimanche mais peut être consommé dans les établissements de restauration disposant d'une licence.

La consommation de stupéfiants et la prostitution sont interdites.

Us et coutumes

Les tenues de plage ne sont pas acceptées pour les visites de village.

L'homosexualité reste encore mal acceptée dans la société samoane.

Divers

Le printemps (octobre, novembre, décembre) est la période des cyclones. Il convient de se tenir informé des conditions météorologiques par les médias ou en téléphonant aux services météorologiques (voir « Contacts utiles » dans la colonne de droite de cette page).

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Les conditions spécifiées dans la rubrique Entrée/Séjour valent pour tout type de voyage, y compris les voyages d'affaires.

Pour un séjour supérieur à deux fois 90 jours par an, les voyageurs d'affaires doivent obtenir un « Temporary resident permit » de type « Business » auprès des services de l'immigration samoans. Les conditions et documents à remplir sont disponibles auprès du service de

l'immigration du gouvernement des îles Samoa (site en anglais).

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la Direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Samoa relève du Service économique régional du Japon :

Service économique régional de Tokyo

Adresse : Ambassade de France au Japon 4-11-44 Minami-Azabu, Minato-ku, Tokyo - Japon

Tél. : +81 3 5798 6000

Télécopie : +81 3 5798 6018

Site internet

BAD

Samoa est membre de la Banque asiatique de développement (BAD).

Page de Samoa

FMI

- Samoa et le FMI
- Bureau du représentant résident du FMI pour les îles du Pacifique

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

- **Hôpital national** : +685 21 212
- **Services météorologiques** : +685 20 855

Annuaire des représentations samoanes en France

[Voir la liste](#)